

# Tremblay-en-France

**Compte-rendu sommaire du Conseil municipal**  
**Département de la Seine-Saint-Denis**  
**Arrondissement du Raincy**  
**Canton de Tremblay-en-France**  
**Nombre de Conseillers**

**Séance du 28 janvier 2016**

- en exercice : 39

- présents : Monsieur François ASENSI, Monsieur Mathieu MONTES, Madame Virginie DE CARVALHO, Monsieur El Madani ARDJOUNE, Monsieur Olivier GUYON, Madame Nicole DUBOE, Monsieur Philippe BRUSCOLINI, Madame Henriette CAZENAVE, Monsieur Patrick MARTIN, Madame Marie-Ange DOSSOU, Madame Céline FREBY, Madame Aline PINEAU, Monsieur Alain DURANDEAU, Monsieur Bernard CHABOUD, Monsieur Pierre LAPORTE, Madame Maryse MAZARIN, Monsieur Laurent CHAUVIN, Madame Gabriella THOMY, Monsieur Lino FERREIRA, Madame Karol POULEN, Monsieur Cédric COLLIN, Monsieur Pascal SARAH, Monsieur Amadou CISSE, Monsieur Alexis MAZADE, Madame Catherine MOROT, Monsieur Malik OUADI, Monsieur Emmanuel NAUD, Madame Nathalie SOUTINHO, Monsieur Cyril LEMOINE, Monsieur Franck MISSON, Madame Emilie BACONNIER.

- excusés représentés : Madame Catherine LETELLIER, ayant donné pouvoir à Madame Maryse MAZARIN, Madame Nijolé BLANCHARD, ayant donné pouvoir à Madame Gabriella THOMY, Madame Fabienne LAURENT, ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre LAPORTE, Madame Nathalie MARTINS, ayant donné pouvoir à Monsieur Patrick MARTIN, Madame Amel JAOUANI, ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu MONTES, Monsieur Alexandre BERGH, ayant donné pouvoir à Madame Aline PINEAU, Madame Solenne GUILLAUME, ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier GUYON, Monsieur Samir SOUADJI, ayant donné pouvoir à Monsieur Cédric COLLIN.

**Madame Maryse MAZARIN, Conseillère municipale, Secrétaire de séance.**

L'an deux mille seize, le vingt-huit janvier à 19h00, le Conseil municipal de Tremblay-en-France, légalement convoqué le 21 janvier 2016, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, Salle du Conseil municipal sise 18 boulevard de l'Hôtel de Ville 93290 Tremblay-en-France sous la présidence de Monsieur François ASENSI, Maire de Tremblay-en-France.

Le quorum étant atteint, Monsieur François ASENSI, Maire de Tremblay-en-France, déclare la séance ouverte à 19h00.

Annnonce est faite des Conseillers municipaux ayant donné pouvoir.

En application de l'article L.2121-15 du code général des Collectivités territoriales, Madame Maryse MAZARIN, Conseillère municipale a été désigné Secrétaire de séance.

**Monsieur le maire, propose ensuite de passer à l'ordre du jour.**

**Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil municipal du 5 novembre 2015 et du 26 décembre 2015**

**ARTICLE 1.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, les procès-verbaux des séances du Conseil municipal des 05 novembre 2015 et 26 décembre 2015.

**ARTICLE 2.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer lesdits procès-verbaux ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 39 voix POUR

**Communication des décisions prises par Monsieur le Maire de Tremblay-en-France, Député de Seine-Saint-Denis, en vertu de l'article L 2122-22 du code général des Collectivités territoriales entre le 28 novembre 2015 et le 07 janvier 2016**

**ARTICLE UNIQUE.**

**PREND ACTE**, dans les termes annexés à la présente délibération, de la liste des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délibération n°2014-93 du 7 avril 2014 susvisée.

Prend acte Par 39 voix POUR

**Budget primitif 2016 - Examen et vote**

**ARTICLE 1.**

**ADOPTE** le budget primitif 2016 du budget principal, équilibré tant en dépenses qu'en recettes :

**Section de fonctionnement :**

-Dépenses : 95 721 688 €

-Recettes : 95 721 688 €

**Section d'investissement :**

-Dépenses : 15 089 389 €

-Recettes : 15 089 389 €

à la majorité Par 34 voix POUR, 3 voix contre (Monsieur Emmanuel NAUD, Monsieur Franck MISSON, Madame Emilie BACONNIER.) , 2 abstentions (Madame Nathalie SOUTINHO, Monsieur Cyril LEMOINE.)

**Attribution pour 2016 d'une subvention à l'association pour la gestion de la salle Jean Roger Caussimon - Approbation d'un avenant n° 3 à la convention cadre**

**ARTICLE 1.**

**VOTE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 271 566 euros, pour l'année 2016, à l'association pour la gestion de la salle Jean Roger Caussimon située 1 place du Bicentenaire de la Révolution Française à Tremblay-en-France.

**ARTICLE 2.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n°3 à la convention cadre signée avec l'association pour la gestion de la salle Jean Roger Caussimon.

**ARTICLE 4.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou, en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à effectuer le versement de cette subvention et à signer ledit avenant n° 3 ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à la majorité Par 34 voix POUR, 4 ne prennent pas part au vote (Monsieur Mathieu MONTES, Madame Aline PINEAU, Monsieur Alexis MAZADE, Monsieur Malik OUADI.) , 1 abstention (Monsieur Emmanuel NAUD.)

**Attribution pour 2016 d'une subvention à l'Association Jeunesse Tremblaysienne (AJT) - Approbation d'un avenant n° 2 à la convention cadre**

**ARTICLE 1.**

**VOTE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 84 317 euros, pour l'année 2016, au profit de l'Association Jeunesse Tremblaysienne située 4 rue Paul Langevin à Tremblay-en-France.

**ARTICLE 2.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n°2 à la convention cadre signée avec l'Association Jeunesse Tremblaysienne.

**ARTICLE 4.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou, en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à effectuer le versement de cette subvention et à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à la présente délibération

à la majorité Par 38 voix POUR, 1 abstention (Monsieur Emmanuel NAUD.)

**Attribution pour 2016 d'une subvention à l'Office Municipal de la Jeunesse de Tremblay-en-France (OMJT) - Approbation d'un avenant n°2 à la convention cadre**

**ARTICLE 1.**

**VOTE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 288 140 euros, pour l'année 2016, au profit de l'association Office Municipal de la Jeunesse de Tremblay-en-France (OMJT) située 10 rue Jules Ferry à Tremblay-en-France.

**ARTICLE 2.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n°2 à la convention cadre signée avec l'association Office Municipal de la Jeunesse de Tremblay-en-France (OMJT).

**ARTICLE 4.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou, en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à effectuer le versement de cette subvention et à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à la présente délibération

à la majorité Par 33 voix POUR, 5 ne prennent pas part au vote (Madame Maryse MAZARIN, Madame Amel JAOUANI, Monsieur Alexandre BERGH, Monsieur Alexis MAZADE, Monsieur Samir SOUADJI.) , 1 abstention (Monsieur Emmanuel NAUD.)

**Attribution pour 2016 d'une subvention au Comité d'Actions Sociales, Culturelles et de Loisirs (CASCL) - Approbation d'un avenant n° 3 à la convention cadre**

**ARTICLE 1.**

**VOTE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 211 460 euros, pour l'année 2016, à l'association Comité d'Actions Sociales, Culturelles et de Loisirs (CASCL) située 18 boulevard de l'Hôtel de Ville à Tremblay-en-France.

**ARTICLE 2.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n°3 à la convention cadre signée avec l'association Comité d'Actions Sociales, Culturelles et de Loisirs (CASCL).

**ARTICLE 4.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou, en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ladite convention, à effectuer le versement de cette subvention et à signer ledit avenant n°3 ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à la majorité Par 37 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur François ASENSI.) , 1 abstention (Monsieur Emmanuel NAUD.)

**Attribution pour 2016 d'une subvention à l'association Centre de Formation Municipal/Boutique club emploi - Approbation d'un avenant n°2 à la convention cadre**

**ARTICLE 1.**

**VOTE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 141 814 euros et une subvention de 37 965 euros au titre de diverses actions, pour l'année 2016, à l'association Centre de formation municipal/boutique club emploi située 15 allée Nelson Mandela à Tremblay-en-France.

**ARTICLE 2.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n°2 à la convention cadre signée avec l'association Centre de formation municipal/boutique club emploi.

**ARTICLE 4.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou, en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à la présente délibération

à la majorité Par 34 voix POUR, 4 ne prennent pas part au vote (Monsieur Philippe BRUSCOLINI, Madame Henriette CAZENAVE, Madame Céline FREBY, Madame Karol POULEN.) , 1 abstention (Monsieur Emmanuel NAUD.)

**Attribution pour 2016 d'une subvention à l'Association Tremblaysienne pour le Cinéma (ATC) -  
Approbation d'un avenant n°9 à la convention cadre**

**ARTICLE 1.**

**VOTE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 425 088 euros, pour l'année 2016, à l'Association Tremblaysienne pour le Cinéma (ATC) située 29 bis avenue du Général De Gaulle à Tremblay-en-France.

**ARTICLE 2.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n°9 à la convention cadre signée avec l'Association Tremblaysienne pour le Cinéma (ATC).

**ARTICLE 4.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou, en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à effectuer le versement de cette subvention et à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à la présente délibération

à l'unanimité Par 32 voix POUR, 7 ne prennent pas part au vote (Monsieur Mathieu MONTES, Madame Henriette CAZENAVE, Monsieur Cédric COLLIN, Monsieur Pascal SARAH, Monsieur Alexis MAZADE, Monsieur Emmanuel NAUD, Madame Emilie BACONNIER.)

**Approbation de la convention annuelle d'objectifs à signer entre la Commune de Tremblay-en-France et l'association "Tremblay Espace Evasion" - Attribution d'une subvention pour l'année 2016**

**ARTICLE 1.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, les clauses de la convention annuelle d'objectifs à signer entre l'association Tremblay Espace Evasion sise 18 boulevard de l'Hôtel de Ville 93290 Tremblay-en-France et la commune de Tremblay-en-France.

**ARTICLE 2.**

**VOTE** pour l'exercice 2016 le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association « Tremblay Espace Evasion » d'un montant de de 171 860 euros.

**ARTICLE 3.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou, en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à la majorité Par 33 voix POUR, 5 ne prennent pas part au vote (Madame Virginie DE CARVALHO, Madame Nicole DUBOE, Madame Gabriella THOMY, Madame Karol POULEN, Monsieur Pascal SARAH.), 1 abstention (Monsieur Emmanuel NAUD.)

**Attribution pour 2016 d'une subvention à l'association maison des jeunes et de la culture espace Jean-Roger Caussimon - Approbation d'un avenant n°3 à la convention cadre**

**ARTICLE 1.**

**VOTE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 257 891 euros, pour l'année 2016, à l'association maison des jeunes et de la culture espace Jean-Roger Caussimon située 6 rue des Alpes à Tremblay-en-France.

**ARTICLE 2.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n°3 à la convention cadre signée avec l'association maison des jeunes et de la culture espace Jean-Roger Caussimon.

**ARTICLE 4.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou, en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à la présente délibération

à la majorité Par 37 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Mathieu MONTES.) , 1 abstention (Monsieur Emmanuel NAUD.)

**Attribution pour 2016 d'une subvention à l'association Mission Locale Intercommunale Sevrans/Tremblay-en-France/Villepinte - Approbation d'un avenant n° 3 à la convention cadre**

**ARTICLE 1.**

**VOTE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 110 000 euros, pour l'année 2016, à l'association Mission Locale Intercommunale Sevrans/Tremblay-en-France/Villepinte située 10 avenue Salvador Allende 93270 Sevrans.

**ARTICLE 2.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n°3 à la convention cadre signée avec l'association Mission Locale Intercommunale Sevran/Tremblay-en-France/Villepinte.

**ARTICLE 4.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou, en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à la majorité Par 35 voix POUR, 3 ne prennent pas part au vote (Madame Henriette CAZENAVE, Madame Céline FREBY, Monsieur Pierre LAPORTE.) , 1 abstention (Monsieur Emmanuel NAUD.)

**Attribution pour 2016 d'une subvention à l'association Régie de quartier de Tremblay-en-France - Approbation d'un avenant n° 2 à la convention cadre**

**ARTICLE 1.**

**VOTE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 38 800 euros, pour l'année 2016, à l'association Régie de quartier de Tremblay-en-France située 54 avenue du Parc à Tremblay-en-France.

**ARTICLE 2.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n°2 à la convention cadre signée avec l'association Régie de quartier de Tremblay-en-France.

**ARTICLE 4.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou, en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à la majorité Par 35 voix POUR, 3 ne prennent pas part au vote (Madame Virginie DE CARVALHO, Monsieur Pierre LAPORTE, Monsieur Amadou CISSE.) , 1 abstention (Monsieur Emmanuel NAUD.)

**Attribution pour 2016 d'une subvention à l'association du Théâtre Louis Aragon - Approbation d'un avenant n°23 à la convention cadre**

**ARTICLE 1.**

**VOTE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 863 210 euros, pour l'année 2016, à l'association du théâtre Louis Aragon située 24 boulevard de l'Hôtel de Ville à Tremblay-en-France.

**ARTICLE 2.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n°23 à la convention cadre signée avec l'association théâtre Louis Aragon.

**ARTICLE 4.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou, en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à la majorité Par 34 voix POUR, 4 ne prennent pas part au vote (Monsieur Mathieu MONTES, Monsieur Philippe BRUSCOLINI, Madame Marie-Ange DOSSOU, Madame Maryse MAZARIN.) , 1 abstention (Monsieur Emmanuel NAUD.)

**Tarifs séjours vacances été 2016 "Enfants - Pré Adolescents - Familles"**

**ARTICLE 1.**

**VOTE** à compter du 1<sup>er</sup> février 2016 les tarifs été des séjours vacances « Enfants - Pré Adolescents – Familles » suivant les tableaux annexés à la présente délibération.

**ARTICLE 2.**

**APPROUVE** comme mode de paiement les chèques vacances, les espèces, les chèques bancaires ou postaux, cartes bancaires, aides de la CAF et virements ASE. Les aides CAF ne sont pas acceptées pour les séjours familles et les séjours enfants inférieurs à 6 jours.

**ARTICLE 3.**

**PRECISE** que le remboursement des séjours annulés sera effectué selon les conditions prévues dans le document « règlement intérieur des séjours et mini-séjours » annexé à la présente délibération.

à l'unanimité Par 39 voix POUR

## **Méthodologie d'élaboration du Conseil Citoyen**

### **ARTICLE 1.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, la note méthodologique d'élaboration du Conseil Citoyen de Tremblay-en-France.

### **ARTICLE 2.**

**AUTORISE** monsieur le maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à la majorité Par 36 voix POUR, 1 abstention (Monsieur Emmanuel NAUD.)

## **Approbation du contrat local de santé de Tremblay-en-France 2015-2017**

### **ARTICLE 1.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, le contrat local de santé 2015 – 2017 à signer avec le Préfet de Seine-Saint-Denis, le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé, le Président du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis et le Directeur de la CPAM 93.

### **ARTICLE 2.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ledit contrat ainsi que tout document relatif à la présente affaire.

à l'unanimité Par 36 voix POUR

## **Approbation d'une convention cadre à signer entre la commune de Tremblay-en-France et l'Association Office des sports de Tremblay-en-France**

### **ARTICLE 1.**

**VOTE** pour l'exercice 2016 une subvention d'un montant total de 29.551€ à l'association Office des Sports de Tremblay-en-France (OST) dont le siège social est situé Maison des sports, 12 rue Jules Ferry – 93290 Tremblay-en-France, se décomposant comme suit :

-Subvention de fonctionnement : 6.451€

-Subvention « actions de partenariat » : 23.100€

### **ARTICLE 2.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, la convention cadre à signer entre la commune de Tremblay-en-France et l'association Office des Sports de Tremblay-en-France.

### **ARTICLE 4.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ladite convention cadre ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 34 voix POUR, 2 ne prennent pas part au vote (Monsieur Patrick MARTIN, Madame Nathalie MARTINS.)

## **Approbation d'une convention cadre à signer entre la commune de Tremblay-en-France et l'association Dojo Jigoro Kano de Tremblay (DJKT)**

### **ARTICLE 1.**

**VOTE** pour l'exercice 2016 une subvention d'un montant total de 44.471€ à l'association Dojo Jigoro Kano de Tremblay (DJKT) dont le siège social est situé à l'Hôtel de Ville – 18 boulevard de l'Hôtel de Ville – 93290 Tremblay-en-France, se décomposant comme suit :

-Subvention de fonctionnement : 3.722€

-Subvention d'encadrement : 5.000€

-Subvention structure éducative : 13.750€

-Subvention « actions de partenariat » : 21.999€

### **ARTICLE 2.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, la convention cadre à signer entre la commune de Tremblay-en-France et l'association Dojo Jigoro Kano de Tremblay.

**ARTICLE 4.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ladite convention cadre ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 36 voix POUR

**Présentation du programme de construction sur la parcelle AD 117 sise 2 rue des Fossés 93290 Tremblay-en-France**

**ARTICLE 1.**

**DECLARE** la parcelle AD117 sise 2 rue des Fossés 93290 Tremblay-en-France en état d'abandon manifeste et définitif.

**ARTICLE 2.**

**DECIDE** la mise en œuvre de la procédure d'expropriation de ladite parcelle au profit de la commune de Tremblay-en-France dans les conditions définies à l'article L2243-4 du code général des collectivités territoriales.

**ARTICLE 3.**

**APPROUVE** dans les termes annexés à la présente délibération, la présentation du programme de construction sur la parcelle AD 117 sise 2 rue des Fossés à Tremblay-en-France.

**ARTICLE 4.**

**FIXE** les modalités de mise à disposition et de consultation par le public du dossier présentant le projet simplifié d'acquisition publique ainsi que l'évaluation sommaire de son coût, comme suit :

-Mise à disposition pour consultation du public pendant une durée de un mois, soit du 1<sup>er</sup> mars 2016 au 1<sup>er</sup> avril 2016 inclus ;

-Lieu de consultation : Division de l'Urbanisme - 4<sup>ème</sup> étage de l'Hôtel-de-Ville - 18 bd de l'Hôtel-de-Ville - 93290 Tremblay-en-France ;

-Horaires de consultation : du lundi au samedi de 8h30 à 12h – du lundi au mercredi et les vendredis de 13h à 17h

-Modalités d'information du public : publication d'un avis sur le site internet de la ville et sur les panneaux d'informations municipaux du 15 février au 1<sup>er</sup> avril 2016 ; publication de cet avis dans deux journaux d'annonces légales publiés dans le département, 15 jours au moins avant le début de la mise à disposition du dossier au public et dans les 8 premiers jours de celle-ci.

**ARTICLE 5.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à demander à monsieur le préfet de Seine-Saint-Denis de :

-déclarer d'utilité publique le projet de construction de logements porté par la commune de Tremblay-en-France ;

-déclarer cessibles les immeubles, parties d'immeuble, parcelles ou droits réels immobiliers concernés ;

-fixer le montant de l'indemnité provisionnelle allouée aux propriétaires ou titulaires de droits réels immobiliers ;

-de fixer la date à laquelle il pourra être pris possession après paiement ou consignation (en cas d'obstacle au paiement) de l'indemnité provisionnelle.

**ARTICLE 6.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à la majorité Par 33 voix POUR , 3 voix contre (Madame Céline FREBY, Monsieur Lino FERREIRA, Monsieur Pascal SARAH.)

**Créations/suppressions de postes**

**ARTICLE 1.**

**MODIFIE** le tableau des effectifs de la commune de Tremblay-en-France comme suit :

➤ A compter du 29 janvier 2016 :

	<u>Ancien</u>	<u>Nouvel</u>	<u>MOTIF</u>
--	---------------	---------------	--------------

	<u>effectif</u>	<u>effectif</u>	
-1 animateur territorial	16	15	Réussite à concours / service Enfance
+1 animateur principal 2 <sup>ème</sup> classe	05	06	
-1 rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	05	04	Recrutement par voie de promotion interne / Achats/Marchés et CLSPD
-1 rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	18	17	
+2 attachés territoriaux	68	70	

**ARTICLE 2.**

**PRÉCISE** que dans l'éventualité où les postes ne pourraient pas être pourvus par des agents titulaires, ils le seront par des agents non titulaires conformément au décret n° 88-145 du 15 février 1988 susvisé.

à l'unanimité Par 36 voix POUR

**Attribution pour 2016 d'une subvention à l'Organisme de Gestion de l'Etablissement Catholique d'enseignement Saint-Pie X**

**ARTICLE 1.**

**VOTE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 60 607,84 euros, pour l'année 2016, à l'OGEC de l'école Saint-Pie X dont le siège social est situé 2 rue Claude Debussy 93290 Tremblay-en-France.

**ARTICLE 2.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à la majorité Par 16 voix POUR, 2 voix contre (Monsieur Pierre LAPORTE, Madame Fabienne LAURENT.) , 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Patrick MARTIN.) , 17 abstentions (Monsieur Olivier GUYON, Madame Nicole DUBOE, Monsieur Philippe BRUSCOLINI, Madame Henriette CAZENAVE, Madame Céline FREBY, Monsieur Alain DURANDEAU, Madame Catherine LETELLIER, Madame Nijolé BLANCHARD, Madame Maryse MAZARIN, Monsieur Laurent CHAUVIN, Madame Gabriella THOMY, Monsieur Lino FERREIRA, Madame Karol POULEN, Monsieur Cédric COLLIN, Monsieur Pascal SARAH, Monsieur Amadou CISSE, Madame Solenne GUILLAUME.)

**Versement de subventions aux établissements scolaires du second degré au titre de leurs projets d'action éducative pour l'année scolaire 2015-2016**

**ARTICLE 1.**

**VOTE** une subvention d'un montant total de 11 700 euros (onze mille sept cent euros) au profit des établissements scolaires du second degré mentionnés dans le tableau annexé à la présente délibération, dans le cadre de leurs Projets d'Action Educative (P.A.E.) pour l'année scolaire 2015-2016.

**ARTICLE 2.**

**APPROUVE** le versement de ces subventions aux établissements scolaires selon le tableau joint en annexe.

**ARTICLE 4.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 27 voix POUR, 9 ne prennent pas part au vote (Monsieur Philippe BRUSCOLINI, Madame Henriette CAZENAVE, Monsieur Patrick MARTIN, Madame Maryse MAZARIN, Monsieur Laurent CHAUVIN, Madame Gabriella THOMY, Madame Nathalie MARTINS, Madame Amel JAOUANI, Monsieur Alexandre BERGH.)

**Approbation d'un avenant n° 2 à la convention cadre signée entre la commune de Tremblay-en-France et l'association Tremblay-en-France Handball (T.F.H.B.)**

**ARTICLE 1.**

**VOTE** pour l'exercice 2016 une subvention d'un montant total de 342.011€ à l'association Tremblay-en-France Handball (T.F.H.B.) sise 12 rue Jules Ferry – 93290 Tremblay-en-France, se décomposant comme suit :

- Subvention de fonctionnement : 2.354€
- Subvention encadrement : 59.815€
- Subvention « structure éducative » : 44.268€
- Subvention de partenariat : 235.574€



#### **ARTICLE 2.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n° 2 à la convention cadre susvisée signée entre la commune de Tremblay-en-France et l'association Tremblay-en-France Handball (TFHB).

#### **ARTICLE 4.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ledit avenant n° 2 ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à la majorité Par 29 voix POUR, 2 ne prennent pas part au vote (Monsieur Patrick MARTIN, Madame Aline PINEAU.), 5 abstentions (Madame Céline FREBY, Monsieur Lino FERREIRA, Monsieur Pascal SARAH, Madame Nathalie SOUTINHO, Monsieur Cyril LEMOINE.)

#### **Approbation d'un avenant n° 10 à la convention cadre signée entre la commune de Tremblay-en-France et l'Association de Promotion et d'Aide aux Activités sportives (A.P.A.A.S.)**

##### **ARTICLE 1.**

**VOTE** pour l'exercice 2016 une subvention d'un montant total de 229.146 € à l'Association de Promotion et d'Aide aux Activités Sportives (A.P.A.A.S.) sise 18 boulevard de l'hôtel de ville – 93290 Tremblay-en-France.

##### **ARTICLE 2.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n° 10 à la convention cadre susvisée signée entre la commune de Tremblay-en-France et l'Association de Promotion et d'aide aux Activités Sportives.

##### **ARTICLE 4.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ledit avenant n° 10 ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 33 voix POUR, 3 ne prennent pas part au vote (Monsieur François ASENSI, Monsieur Patrick MARTIN, Madame Nathalie MARTINS.)

#### **Approbation d'un avenant n° 6 à la convention cadre signée entre la commune de Tremblay-en-France et l'Association Tremblay Football club**

##### **ARTICLE 1.**

**VOTE** pour l'exercice 2016 une subvention d'un montant total de 654.878 € à l'association Tremblay Football Club (TFC) sise 7 rue Jules Ferry – 93290 Tremblay-en-France, se décomposant comme suit :

- Subvention de fonctionnement : 14.446€
- Subvention encadrement : 57.346€
- Subvention « structure éducative » : 296.006€
- Subvention « actions de partenariat » : 287.080€

##### **ARTICLE 2.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n° 6 à la convention cadre susvisée signée entre la commune de Tremblay-en-France et l'association Tremblay Football Club (TFC).

##### **ARTICLE 4.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ledit avenant n° 6 ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à la majorité Par 32 voix POUR, 2 ne prennent pas part au vote (Monsieur Patrick MARTIN, Madame Aline PINEAU.), 2 abstentions (Madame Nathalie SOUTINHO, Monsieur Cyril LEMOINE.)

#### **Approbation d'un avenant n° 2 à la convention cadre signée entre la commune de Tremblay-en-France et l'association Tennis Club Tremblaysien (TCT)**

##### **ARTICLE 1.**

**VOTE** pour l'exercice 2016 une subvention d'un montant total de 272.514 € à l'Association Tennis Club Tremblaysien sise 18 rue Jules Ferry – 93290 Tremblay-en-France, se décomposant comme suit :

- Subvention de fonctionnement : 4.920€
- Subvention encadrement : 114.581€
- Subvention structure éducation : 40.622€
- Subvention « actions de partenariat » : 112.391€

## **ARTICLE 2.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n° 2 à la convention cadre susvisée signée entre la commune de Tremblay-en-France et l'Association Tennis Club Tremblaysien.

## **ARTICLE 3.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ledit avenant n° 2 ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 36 voix POUR

## **Approbation d'un avenant n° 4 à la convention pour missions d'intérêt général signée entre la commune de Tremblay-en-France et la Société Anonyme Sportive Professionnelle (SASP) Tremblay-en-France Handball**

### **ARTICLE 1.**

**VOTE** une subvention pour missions d'intérêt général d'un montant de 1.375.154€ pour l'exercice 2016, à la Société anonyme Sportive Professionnelle Tremblay-en-France Handball dont le siège social est situé Maison des Sports, 12 rue Jules Ferry - 93290 Tremblay-en-France.

### **ARTICLE 2.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n°4 à la convention pour missions d'intérêt général susvisée signée avec la Société anonyme Sportive Professionnelle Tremblay-en-France Handball.

### **ARTICLE 3.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ledit avenant n° 4 ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à la majorité Par 31 voix POUR, 5 abstentions (Madame Céline FREBY, Monsieur Lino FERREIRA, Monsieur Pascal SARAH, Madame Nathalie SOUTINHO, Monsieur Cyril LEMOINE.)

## **Approbation d'un avenant n° 5 à la convention cadre signée entre la commune de Tremblay-en-France et l'Association Terres de France rugby**

### **ARTICLE 1.**

**VOTE** pour l'exercice 2016 une subvention d'un montant total de 38.517 € à l'association Terres de France rugby sise 1 rue du Berry – 93290 Tremblay-en-France, se décomposant comme suit :

- Subvention de fonctionnement : 1.517€
- Subvention encadrement : 9.335€
- Subvention « structure éducative » : 24.200€
- Subvention de partenariat : 3.465€

### **ARTICLE 2.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n° 5 à la convention cadre susvisée signée entre la commune de Tremblay-en-France et l'association Terres de France rugby.

### **ARTICLE 4.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ledit avenant n° 5 ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 36 voix POUR

## **Approbation d'un avenant n° 8 à la convention cadre signée entre la commune de Tremblay-en-France et l'association Tremblay Athlétique club (TAC)**

### **ARTICLE 1.**

**VOTE** pour l'exercice 2016 une subvention d'un montant total de 1.200.007€ à l'Association Tremblay Athlétique club sise 18 boulevard de l'hôtel de ville – 93290 Tremblay-en-France, se décomposant comme suit :

- Subvention de fonctionnement : 35.555€
- Subvention encadrement : 379.488€
- Subvention « complémentaire de fonctionnement » : 254.530€
- Subvention « TAPS » : 19.536€
- Subvention de partenariat : 510.898€

**ARTICLE 2.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n° 8 à la convention cadre susvisée signée entre la commune de Tremblay-en-France et l'Association Tremblay Athlétique club.

**ARTICLE 4.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ledit avenant n° 8 ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 36 voix POUR

**Approbation d'un avenant n° 8 à la convention cadre signée entre la commune de Tremblay-en-France et l'association Tremblay Boxing Club (TBC)**

**ARTICLE 1.**

**VOTE** le versement pour l'exercice 2016 une subvention d'un montant total de 49.335 € à l'association Tremblay Boxing club (TBC) sise 3 avenue de la Gare – 93420 Villepinte, se décomposant comme suit :

-Subvention de fonctionnement : 2.102€

-Subvention encadrement : 17.075€

-Subvention « structure éducative » : 30.158€

**ARTICLE 2.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n° 8 à la convention cadre susvisée signée entre la commune de Tremblay-en-France et l'Association Tremblay Boxing club (TBC).

**ARTICLE 4.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ledit avenant n° 8 ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 36 voix POUR

**Versement d'une subvention de fonctionnement aux associations sportives (hors convention cadre) pour l'exercice 2016**

**ARTICLE 1.**

**VOTE** pour l'année 2016 le versement d'acomptes de subvention de fonctionnement d'un montant total de 15 785 euros (à valoir sur la subvention de fonctionnement qui leur sera attribuée pour l'exercice 2016) ainsi que de subventions complémentaires d'un montant total de 4 965€réparti entre les associations sportives désignées ci-dessous :

Associations Sportives	Buts	Acompte sur la subvention de Fonctionnement 2016	Subvention complémentaire
Gojo- Ryu	Activités de karaté pour les enfants et les adultes, baby karaté pour les 4-6 ans, activités de kobudo (armes traditionnelles)	1.317€	-
Tennis de Table de Sevrans, Tremblay, Villepinte, TTST Ville	Pratique du tennis de table	721€	-
Les Archers du Vert Galant	Pratique et entraînement au tir à l'arc en salle et en extérieur	1.136€	4.492€ -Subvention pour l'école de tir d'un montant de 1.192€; -Subvention pour la structure éducative « éducateurs et accompagnateurs » d'un montant de 2.292€ -Subvention pour une participation aux

			différents championnats de France en équipe ou en individuel d'un montant de 1.008€
Tremblay Rouvres Boxe Française	Discipline de compétition et de loisirs. Cours de chaus fight et savate pro	667€	-
Aikido Club Budaï Shin Kai	Formation des pratiquants à l'art de l'aïkido	295€	-
Tac Entente des 4 V M	L'art d'élever et de faire concourir les pigeons voyageurs	369€	-
Association FKBC	Initiation des débutants à la boxe (pieds et poings) et perfectionnement des compétiteurs	1.540€	-
Grimpe Tremblay Dégaine	Organisation, développement et promotion des activités d'escalade et de montagne	916€	473€ subvention pour l'acquisition de matériel spécifique pour une structure artificielle d'escalade
Gym et Joie Pourquoi pas nous	Activités de gym douce et de relaxation pour adultes et seniors	432€	-
Rythme Amitié Souplesse sans retour	Gymnastique volontaire et bien-être pour adultes	438€	-
Vivre Mieux	Activités de gym dynamique, gym douce, gym d'entretien, stretching, stretching postural, yoga, renforcement musculaire, abdos-fessiers, musculation, step, zumba fitness	1.210€	-
Les Copains d'Abord	Organisation d'activités cyclotouristiques et de réunions à caractère culturel, artistique ou sportif	445€	-
Le Roseau V Viet Vo Dao	Compétitions et loisirs. Pratique du Viet Vo Dao, cours de Viet Tai Chi (énergie interne), cours de Danse de la licorne	513€	-
Les Fins Hameçons du Sausset	Pratique de la pêche à la ligne	346€	-
Section Tremblaysienne de Tarot (STT)	Pratique du tarot	294€	-
USBSD Cyclisme	Compétition de cyclisme sur route, cyclocross et VTT. Niveaux Régional et national	377€	-
US Bois Saint Denis Cyclo	Organisation de sorties cyclo, des rallyes et de sorties club	353€	-
STV Team 93	Association pratique du football corporatiste	367€	-
A.S.Chouquette	Pratique du football comprenant entraînements, matchs, rencontres et réunions.	369€	-
MT Créatif Tremblay	Arts martiaux - pratique de jujitsu brésilien	632€	-
Rando Sporting Club du pays de France	Partage de la passion de la randonnée pédestre sportive en proposant des sorties en Pays de France et 1 à 2 séjours par an	367€	-
PAE Ronsard	Deux Actions :	2.119€	-

	<p><b>- Classes à option sport :</b>  Une classe de 6<sup>ème</sup> et une classe de 5<sup>ème</sup>. Ce sont des classes avec un emploi du temps aménagé permettant le choix de l'option Education Physique et sportive. La classe à option EPS permet aux élèves de pratiquer des activités physiques et sportives durant une demi-journée supplémentaire. Celles-ci n'étant pas programmées par l'équipe pédagogique d'EPS dans le cadre des cours d'EPS. En effet, la volonté de l'équipe pédagogique d'EPS est de permettre aux élèves de cette classe de « sortir » de l'établissement et de la localité, en vue d'offrir aux élèves une ouverture culturelle et sportive plus vaste et dirigée vers des activités qu'ils ne pratiquent pas (activités de pleine nature).</p> <p><b>- la classe handball section sportive :</b>  Les classes concernées sont une classe par niveau de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>. Ce sont des classes avec un emploi du temps aménagé, permettant la pratique de l'activité Handball en plus des cours d'EPS obligatoires. La section sportive est ouverte aux garçons uniquement. Les élèves de la section sportive pratiquent le handball à hauteur de 3h hebdomadaires. Celles-ci s'ajoutent aux 4h d'Education Physique et sportive en 6<sup>ème</sup> et aux 3h d'EPS dans les autres niveaux. Ainsi ce sont 108h de handball qui sont proposées à chaque élève de la section.</p>		
Association sportive de l'Enseignement Primaire	Association du sport scolaire primaire - Subvention pour l'organisation du cross de l'école publique	562€	-
<b>TOTAL</b>		<b>15.785€</b>	<b>4.965€</b>

**ARTICLE 2.**

**PRECISE** que lesdits acomptes viendront le moment venu en déduction des subventions de fonctionnement allouées pour l'année 2016 auxdites associations.

**ARTICLE 4**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 36 voix POUR

**Versement de la subvention municipale "structure éducative" à l'association Tremblay Rouvres Boxe Française pour l'année 2016**

#### **ARTICLE 1.**

**VOTE** pour l'exercice 2016 le versement de l'intégralité de la subvention « structure éducative » en mars 2016 d'un montant total de 7.260€ à l'association « Tremblay Rouvres Boxe Française » dont le siège social est situé 1 rue des Ecoles 77230 ROUVRES.

#### **ARTICLE 3.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 36 voix POUR

#### **Versement pour l'année 2016 de la subvention municipale encadrement aux associations sportives ' Vivre Mieux ', ' Gym et Joie pourquoi pas nous ' et ' Rythme Amitié Souplesse sans retour '**

##### **ARTICLE 1.**

**VOTE** pour l'année 2016, dans les conditions fixées par la présente délibération, le versement d'une subvention encadrement d'un montant de 8.761€ répartie entre les associations sportives suivantes :

-« Vivre Mieux » dont le siège social est situé 18 boulevard de l'Hôtel de ville 93290 Tremblay-en-France ;

-« Gym et Joie pourquoi pas nous » dont le siège social est situé 18 boulevard de l'Hôtel de ville 93290 Tremblay-en-France ;

-« Rythme Amitié Souplesse sans retour » dont le siège social est situé 18 boulevard de l'Hôtel de ville 93290 Tremblay-en-France.

##### **ARTICLE 2.**

**ADOPTE** la répartition de la subvention municipale « encadrement », en fonction des dates de règlement des charges sociales aux différents organismes et du délai nécessaire à l'approvisionnement du compte bancaire de l'association concernée, de la façon suivante :

-« Vivre Mieux » : 2.195€(versement en mars 2016) ; 2.194,50€(versement en juin 2016), 2.194,50€(versement en octobre 2016), soit un total de 6.584€;

-« Gym et Joie pourquoi pas nous » un seul versement au mois de juin 2016 de 779€

-« Rythme Amitié Souplesse sans retour » un seul versement au mois de juin 2016 de 1.398€

##### **ARTICLE 4.**

**AUTORISE** Monsieur le maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 36 voix POUR

#### **Approbation d'un avenant n°1 à la convention cadre signée entre la commune de Tremblay-en-France et l'Association pour la Promotion de la Citoyenneté des Enfants et des Jeunes (APCEJ)**

##### **ARTICLE 1.**

**VOTE** le versement, pour l'année 2016, d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 12 000 euros (douze mille euros) au profit de l'association pour la Promotion de la Citoyenneté des Enfants et des Jeunes sise au 41 rue de la République 93200 Saint-Denis.

##### **ARTICLE 2.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés, à la présente délibération, l'avenant n°1 à la convention cadre à signer avec l'association pour la Promotion de la Citoyenneté des Enfants et des Jeunes.

##### **ARTICLE 3.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ledit avenant n°1 ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 36 voix POUR

#### **Approbation des conventions d'attribution de subvention au titre des actions réalisées par la ville au cours de l'année 2015 à signer avec la caisse d'allocations familiales**

**ARTICLE 1.**

**APPROUVE** les actions mises en œuvre dans le cadre des activités et des projets menés au regard des familles et des jeunes tremblaysiens.

**ARTICLE 2.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, les conventions d'attribution de subvention susvisée entre la caisse d'allocations familiales de Seine-Saint-Denis et la Commune de Tremblay-en-France.

**ARTICLE 3.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer lesdites conventions, à signer le cas échéant tout document relatif à ce dossier ainsi qu'à représenter la municipalité dans les relations contractuelles avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis.

à l'unanimité Par 36 voix POUR

**Approbation d'une convention d'aide financière à l'informatisation n° 15-164 à signer avec la caisse d'allocations familiales de Seine-Saint-Denis**

**ARTICLE 1.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, la convention n°15-164 à signer avec la Caisse d'allocations familiales de Seine-Saint-Denis.

**ARTICLE 2.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 36 voix POUR

**Clôture du projet de coopération décentralisée Eau et Assainissement avec la commune de Koumra (Tehad) - Modification de la délibération du conseil municipal n° 2015-239 du 17 décembre 2015**

**ARTICLE 1.**

L'article 1 de la délibération du Conseil municipal n° 2015-239 du 17 décembre 2015 susvisée est modifié comme suit :

*« Sollicite le remboursement par l'association ARSAPNE dans le cadre du projet susvisé de 4 667€ sur le budget Assainissement de la commune et non dépensés. »*

**ARTICLE 2.**

L'article 2 de la délibération du conseil municipal n° 2015-239 du 17 décembre 2015 susvisée est modifié comme suit :

*« Sollicite le remboursement par l'association ARSAPNE dans le cadre du projet susvisé de 1 400€ sur le budget Eau de la commune et non dépensés. »*

**ARTICLE 3.**

**PRECISE** que toutes les autres dispositions de ladite délibération non modifiées par la présente délibération demeurent en vigueur.

à l'unanimité Par 36 voix POUR

**Approbation d'une convention de partenariat à passer avec l'école d'architecture de la ville et des territoires de Marne-la-Vallée pour une mission de recherche sur l'évolution du secteur route des Petits-ponts / zone d'activités Tremblay-Charles-De-Gaulle**

**ARTICLE 1.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, les clauses de la convention de partenariat à passer avec l'Ecole d'Architecture de la Ville et des Territoires de Marne-la-Vallée dont le siège social est situé 12, avenue Blaise Pascal, Champs-sur-Marne, 77447 Marne-la-Vallée Cedex pour une mission de recherche portant sur l'évolution du secteur route des Petits-ponts / zone d'activités Tremblay-Charles-De-Gaulle. La commune contribuera financièrement à cette mission de recherche pour un montant de 20 000 € nets, l'école n'étant pas soumis à TVA.

**ARTICLE 3.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 36 voix POUR

**Acquisition du lot n°11 du Centre Commercial du Vert Galant - Approbation d'un protocole transactionnel**

**ARTICLE 1.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, le protocole transactionnel relatif à l'acquisition du lot n° 11 de la copropriété du Centre Commercial du Vert Galant sis 137 boulevard Gilbert Berger 93290 Tremblay-en-France à signer entre la commune de Tremblay-en-France et Monsieur et Madame BENAROCH.

**ARTICLE 2.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à acquérir ledit lot n° 11 correspondant à 125/10000èmes de la copropriété du Centre Commercial du Vert Galant sis 137 boulevard Gilbert Berger 93290 Tremblay-en-France au prix de 130 000 € (cent trente mille euros) toutes indemnités comprises, lot appartenant à Monsieur et Madame BENAROCH demeurant ensemble 52 rue de la Fosse Maucler à GARGES LES GONESSES (95140).

**ARTICLE 3.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ledit protocole transactionnel ainsi que tout document relatif à la présente affaire.

à l'unanimité Par 36 voix POUR

**Acquisition du lot n°19 du Centre Commercial du Vert Galant - Approbation d'un protocole transactionnel**

**ARTICLE 1.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, le protocole transactionnel relatif à l'acquisition du lot n° 19 de la copropriété du Centre Commercial du Vert Galant sis 137 boulevard Gilbert Berger 93290 Tremblay-en-France à signer entre la commune de Tremblay-en-France et la SCI 137 GILBERT BERGER.

**ARTICLE 2.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à acquérir ledit lot n° 19 correspondant à 128/10000èmes de la copropriété du Centre Commercial du Vert Galant sis 137 boulevard Gilbert Berger 93290 Tremblay-en-France au prix de 125 000 € (cent vingt-cinq mille euros) toutes indemnités comprises, lot appartenant La SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE 137 GILBERT BERGER, Identifiée au RCS de PARIS sous le numéro 401.059.274 et dont le siège Social est situé 5, rue Euryale Dehaynin à PARIS 19<sup>ème</sup> et représentée par sa gérante Madame Yaël DAHAN, épouse KHAYAT, demeurant 121 rue du Parc à NOISY-LE-SEC (93130).

**ARTICLE 3.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ledit protocole transactionnel ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 36 voix POUR

**La séance est levée à 22h00.**

Le Secrétaire de séance : Madame Maryse MAZARIN, Conseillère municipale

--oOo--

Le texte complet des délibérations du Conseil municipal mentionnées ci-dessus a été affiché à l'accueil de l'Hôtel de Ville à compter du 01 février 2016.

Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint des Services,  
Hacène TIGHREMT.